

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
23 SEPTEMBRE 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Contrat eau, trame verte
et bleue, climat des
plaines et coteaux de la
Seine centrale urbaine
2020-2024 – avenant
projets 2020**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 24 septembre 2020
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 24 septembre 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 septembre 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 23 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 septembre deux mille vingt, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Avaient donné procuration :

Madame TEA à Monsieur JOLY
Monsieur FOUCHET à Monsieur VENUS
Monsieur MIGEON à Madame HABERT-DUPUIS
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame GOTTI

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200923-20-E-23-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

N° DE DOSSIER : 20 E 23

OBJET : CONTRAT EAU, TRAME VERTE ET BLEUE, CLIMAT DES PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE 2020-2024 - AVENANT PROJETS 2020

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat 2020-2024 à l'initiative de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Régional d'Île-de-France et de la Métropole du Grand Paris constitue un engagement entre ces trois partenaires financiers et les partenaires du projet sur un programme d'études et de travaux d'une durée de 5 ans. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les actions inscrites et les partenaires financiers à apporter prioritairement des subventions à ces actions, notamment en cas de contraintes budgétaires et suivant leurs programmes de financement.

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et la Région Île-de-France ont conduit des travaux qui ont mené à l'élaboration du Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat 2020-2024 pour lequel la Ville a délibéré le 21 novembre 2019.

Par délibération 19 J 16 du 19 décembre 2019, la Ville a inscrit au titre de l'année 2020 une liste de projets pour un montant total de 4 789 560 € repris au tableau annexé à cette délibération.

Dans le cadre de la crise sanitaire, la programmation post déconfinement des projets a nécessité des ajustements sur la tranche annuelle, certains projets du contrat global seront anticipés ce qui augmente la tranche annuelle 2020 de 730 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les nouveaux projets tels qu'annexés à la présente délibération en complément de ceux inscrits et approuvés par le Conseil Municipal le 19 décembre 2019
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, pour la réalisation des études listées sur le tableau annexé et programmées au Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024, les subventions correspondantes à leur taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région Île-de-France.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

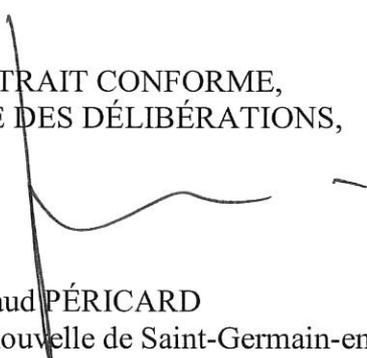
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les nouveaux projets tels qu'annexés à la présente délibération en complément de ceux inscrits et approuvés par le Conseil Municipal le 19 décembre 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, pour la réalisation des études listées sur le tableau annexé et programmées au Contrat de bassin des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine, les subventions correspondantes à leur taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région Ile-de-France.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Détail du projet	Surfaces/linéaires concernés	Objectifs du projet	Estimation globale du projet en € HT	Estimation du montant éligible du projet en € HT	Période prévisionnelle du projet	Etat d'avancement	2020
				(choisir dans la liste* ci-dessous : objectifs A1, A2, A3, B1, B2, B3, B4, C1, C2, C3, C4, D1, D2)		Ces montants sont à titre indicatif et permettent d'évaluer la proportion de travaux d'un projet global qui répondent aux enjeux du Contrat.		(ex : En réflexion, Etude préalable, AVP, PRO, Travaux/Action périodique)	Montant estimatif sur 2020 en € HT
Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye	Etude préalable à la désimperméabilisation des voiries autour du Jardin des Arts	Etude pour la désimperméabilisation des voiries aux alentours du jardin et extension du parc et de ses espaces verts autour du Musée Vera et de l'Office du tourisme	5000 m ²	A1	50 000,00 €	50 000,00 €	2020	En réflexion	50 000,00 €
Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye	Etude d'aménagement en vue d'une gestion à la source de eaux pluviales du parking Kennedy (arrivée du T13)	Etude pour la désimperméabilisation d'un parking, reprise des aménagements pour maximiser la végétalisation, créer des îlots de fraîcheurs et récupérer les eaux pluviales (infiltration des zones de circulation et des zones de parking, noues, plantations d'arbres et d'arbustes en pleine terre)	4000 m ²	A1	80 000,00 €	80 000,00 €	2020-2021	En réflexion	80 000,00 €
Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye	Etude pour l'aménagement d'un cimetière désimperméabilisé sur la commune déléguée de Fourqueux	Etude pour la conception et la réalisation du nouvel espace de cimetière et jardin du souvenir. Enjeux de désimperméabilisation d'une zone sportive (anciens terrain de tennis)	3 000 m ²	A1	100 000,00 €	70 000,00 €	2020	Pré-programme	100 000,00 €
Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye	Etude pour la végétalisation et désimperméabilisation de l'Ecoquartier du Bel Air	Etude pour la désimperméabilisation des dalles de parkings et créations d'îlots de fraîcheur (espaces verts, noues de récupération des eaux pluviales) dans le cadre de la labellisation de l'Ecoquartier du Bel Air de 46,4 ha	15 ha d'espaces végétalisés	A1	500 000,00 €	500 000,00 €	2020-2021	Labélisation en cours	500 000,00 €

*Liste des enjeux et des objectifs

Enjeu A : Gérer à la source les eaux pluviales et lutter contre les îlots de chaleur en concourant à la mise en œuvre du Plan Vert d'Île-de-France	A1 - Améliorer les connaissances
	A2 - Maîtriser à la source les ruissellements urbains, les pollutions par temps de pluie et le phénomène d'îlots de chaleur en renforçant notamment la place du végétal en ville
	A3 - Contribuer à la désimperméabilisation de la ville en zone urbaine et à la végétalisation de ces espaces, notamment pour réduire l'effet d'îlot de chaleur
Enjeu B : Améliorer la qualité des eaux et protéger la ressource	B1 - Elaborer des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement au sein de chaque structure compétente
	B2 - Améliorer la sélectivité des réseaux d'assainissement par la mise en conformité des réseaux, des branchements publics et des branchements privés
	B3 - Protéger la ressource en eau des pollutions diffuses et réduire les déversements au milieu par temps de pluie
	B4 - Gérer la rareté de la ressource en eau (économie d'eau potable)
Enjeu C : Restaurer le milieu naturel et poursuivre la mise en œuvre d'une Trame verte et bleue régionale en adéquation avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique	C1- Améliorer les connaissances
	C2 - Restaurer, préserver et entretenir les milieux aquatiques par la mise à ciel ouvert des rus, la restauration et l'entretien des berges ainsi que de l'hydromorphologie des cours d'eau
	C3 - Restaurer, préserver et entretenir la sous-trame humide
	C4 - Restaurer, préserver et entretenir les sous-trames des milieux herbacés et boisés en faisant place à la nature en ville
Enjeu D : Sensibilisation, éducation à l'environnement, suivi et coordination des actions	D1 - Sensibiliser, informer, encourager les actions relatives aux thèmes "Eau, Biodiversité, Climat"
	D2 - Assurer la coordination et le suivi des actions du Contrat

Année 2020

Délibération du 19 décembre 2019	Montant total HT	4 789 560 €
Présente délibération		730 000 €
Total		5 519 560 €

Bilan global

Enjeu A	2 661 560 €
Enjeu B	2 793 000 €
Enjeu C	50 000 €
Enjeu D	15 000 €